

ENQUÊTE SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU SCIAN - REGISTRE DES ENTREPRISES

Question 1 :

- Confirmation du nom légal et du nom opérationnel

Question 2 :

- Confirmation de l'adresse opérationnelle

Question 3 :

- Demande de l'activité principale correspondant à l'adresse opérationnelle
 - Pour les unités simples, l'intervieweur ne consulte pas la base de données pour connaître le code SCIAN avant d'appeler le répondant
 - Pour les unités complexes, l'intervieweur consulte la base de données afin de se familiariser avec la structure de l'entreprise, avant d'appeler le répondant
- Codage (SCIAN) de l'unité d'après la description reçue du répondant (lorsque l'intervieweur aura codé l'unité, le système EAQ - *Enquête sur l'assurance de qualité* fournira le SCIAN présentement attribué à l'unité dans le SRE - *Système du Registre des entreprises*
 - Si le SCIAN nouvellement codé est identique à celui du SRE, l'entrevue est terminée
 - Si le SCIAN nouvellement codé est différent, expliquer au répondant que la description qu'il/elle a fournie est différente de celle que nous avons sur la base et lui demander de choisir celle des deux descriptions qui représente le mieux l'activité de l'unité
 - Si le répondant choisit la description du SRE, l'enquête est terminée
 - Si le répondant choisit la nouvelle description, vérifier si l'ancienne activité (celle présentement sur le SRE) a déjà eu lieu par le passé
 - Si la réponse est oui, demander la date à partir de laquelle l'activité a changé et mettre à jour le code et la description à cette date dans le SRE
 - Si la réponse est non, corriger la description et le code SCIAN dans le SRE